

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 158

23 janvier 2009

SOMMAIRE

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A.	7540	Investind S.A.	7546
Alpha Union Invest	7543	Keyness Holding S.A.	7549
Altwies S.A.	7542	Leader Coif Diffusion S.à r.l.	7539
Atena Holding S.A.	7545	Lentz-Urbany S.à r.l.	7538
Baring Private Equity Asia IV Holding (7) S.à r.l.	7547	Leysser S.A.	7548
Beavis Holdings Luxembourg S.à r.l.	7540	Magnav Luxembourg Investments S.à r.l.	7542
Berlin & Co Capital S.à r.l.	7547	Milton Homes & Design S.à r.l.	7541
Bewa-Invest Sàrl	7545	Mobility International Holding S.A.	7540
Bildinx Sàrl	7548	Muscle Machine Riskkapital S.à r.l.	7543
Bugs S.A.	7550	Octagone Luxembourg 2 S.à r.l.	7538
Camping Alferweiher s.à r.l.	7538	Office Lease Invest S.A.	7542
Carbati	7551	Orthopédie Pro-Technik, S.à r.l.	7556
CHALET TELESIEGE, Famille Petry S.à r.l.	7539	Peinture Geimer S.A.	7562
Chelthorne Holdings SA	7549	Peinture Geimer S.à r.l.	7562
Christoph Burmester Luxembourg S.à r.l.	7542	Polyphonic Communications S.A.	7538
Cms-agvet S.A.	7548	Rhapsody International S.à r.l.	7539
CVC Investments Vista S.C.A.	7565	RHÔNE II EURO Acquisitions 2 S.à r.l. ..	7544
EPI Oakwood GP 1 S.à r.l.	7546	RHÔNE II EURO Acquisitions 2 S.à r.l. ..	7548
EPI Oakwood LP 1 S.à r.l.	7545	RHÔNE II EURO Acquisitions 2 S.à r.l. ..	7549
EPI Oakwood LP 2 S.à r.l.	7546	SC Group International	7543
EPI Oakwood LP 4 S.à r.l.	7545	Scierie Schmitz-Malget s.à r.l.	7539
EPI Oakwood LP 5 S.à r.l.	7545	Sofingea	7558
Eurovadi's S.A.	7550	Sunset Property Management	7541
EURO VL Luxembourg S.A.	7544	Superfund Luxembourg S.A.	7541
Evanio Holdings S.A.	7543	Taarnet Luxembourg S.A.	7540
Futureoil S.A.	7580	Tempo - Team Luxembourg S.A.	7557
Greattower S.à r.l.	7559	Tempo - Team Luxembourg S.A.	7556
G.S.F. Immobilière S.A.	7547	The Economist Group (Luxembourg) S.à r.l.	7552
HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l.	7558	Thibault Management Services S.A.	7544
Holly Tree Immobilier S.A.	7549	Timber Work & Trade S.à r.l.	7550
Immobilière Giacomo S.A.	7544	Top Vending International S.A.	7547
ING LPFE Germany S.à r.l.	7546	Vendôme Financière S.A.	7541
ING LPFE Italy Holding S.à r.l.	7550	Zaragoza Retail S. à r. l.	7584

Camping Alferweiher s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, 1, Alferweiher.
R.C.S. Luxembourg B 100.510.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002205/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008, réf. DSO-CX00385. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080191140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Polyphonic Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.336.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au greffe du Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002207/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008, réf. DSO-CX00407. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080191144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Lentz-Urbany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6555 Bollendorf-Pont, 3, Neie Wée.
R.C.S. Luxembourg B 101.807.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002208/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008, réf. DSO-CX00398. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080191146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Octagone Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 130.906.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 2 Août, 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Octagone Luxembourg 2 S.à r.l. ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et
Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
Et ce avec effet du 17 juin, 2008.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre, 2008.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009002182/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Scierie Schmitz-Malget s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9808 Hosingen, Op der Hei.
R.C.S. Luxembourg B 101.922.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002210/654/12.
Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008, réf. DSO-CX00402. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080191149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

CHALET TELESIEGE, Famille Petry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 37, rue du Sanatorium.
R.C.S. Luxembourg B 102.038.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002211/654/12.
Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008, réf. DSO-CX00403. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080191151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Leader Coif Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 11, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.168.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002212/654/12.
Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008, réf. DSO-CX00380. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080191153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Rhapsody International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.047.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance tenu en date du 3 novembre 2008 que:
- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009005774/751/18.
Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Beavis Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.271.

EXTRAIT

Des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 12 Novembre 2008:

- Transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 Novembre 2008.

- Transfert de l'adresse professionnelle de Monsieur Eric Vanderkerken en sa qualité de gérant de la société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3, Novembre 2008.

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2009005775/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Mobility International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.861.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003378/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX03948. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 39.766.

Le bilan arrêté au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009005203/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00907. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Tarnet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.620.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009005205/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00914. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Vendôme Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.514.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005242/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03248. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Sunset Property Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.052.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005246/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08807. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Superfund Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 112.636.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009005248/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06675. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Milton Homes & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 85.846.

EXTRAIT

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 2 juillet 2004, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée MILTON HOMES & DESIGN S.à r.l., avec siège social à L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières.

Le même jugement a nommé liquidateur Maître Alain RUKAVINA, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme / Pour copie conforme
Maître Alain RUKAVINA / Me Sophie TRAXER
Le Liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009005790/297/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Office Lease Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7553 Mersch, 8, rue J.B. Neuens.
R.C.S. Luxembourg B 123.396.

Le Bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005254/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08786. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Christoph Burmester Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 53.676.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009005253/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06674. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Altwies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5521 Remich, 1, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 92.470.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009005251/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06679. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Magnav Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.663.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} août 2006, acte publié au Mémorial C no 1960 du 19 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 septembre 2006, acte publié au Mémorial C no 2049 du 2 novembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Magnav Luxembourg Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009006128/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10393. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Muscle Machine Riskkapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 119.073.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006085/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00661. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Alpha Union Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.689.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006080/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00652. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

SC Group International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 84.977.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006087/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10596. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Evanio Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 66.289.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises le 2 décembre 2008

Au conseil d'administration de EVANIO HOLDINGS S.A. ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company, ayant son adresse à 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur délégué de la société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2013.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur Délégué

Signature

Référence de publication: 2009006210/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

EURO VL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.050.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53520 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009006209/211/12.

(090003190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

RHÔNE II EURO Acquisitions 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 94.870.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech / Nancy Cooper.

Référence de publication: 2009006167/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09197. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Immobilière Giacomo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 68.547.

Publication commissaire aux comptes

Est élu nouveau commissaire aux comptes pour la durée de 6 ans:

- Monsieur DREHER Hans Thomas, né le 27 juillet 1942 à IDAR OBERSTEIN (D), demeurant à L-1222 LUXEMBOURG, 8, rue Beck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 14 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006218/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00850. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Thibault Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 47.852.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009006072/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00430. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

EPI Oakwood LP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.644.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54173 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009006165/211/11.

(090003409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

EPI Oakwood LP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.518.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54174 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009006168/211/11.

(090003402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

EPI Oakwood LP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.666.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54171 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009006163/211/11.

(090003417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Atena Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 137.602.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53730 ont été déposés au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009006230/211/10.

(090003360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Bewa-Invest Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 82.021.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2009006121/203/11.

(090003042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

EPI Oakwood LP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.667.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54172 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009006160/211/11.

(090003437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

EPI Oakwood GP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.643.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54167 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009006173/211/12.

(090003396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Investind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 46.635.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009006153/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

ING LPFE Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.280.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 91.632.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009006075/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10443. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

G.S.F. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 113.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Me Alex WEBER, empêché
Me Georges d'HUART
Notaire

Référence de publication: 2009006200/236/12.

(090003216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Berlin & Co Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 123.539.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53860 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009006217/211/12.

(090003280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Baring Private Equity Asia IV Holding (7) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.962.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009006147/5770/12.

(090003574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Top Vending International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 87.991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2009.

ETUDE SCHMITT + LOCHARD
Avocats à la Cour
4, rue Pierre de Coubertin
L-1358 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009006234/1171/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08426. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Cms-agvet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.575.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2007, il a été décidé de démissionner la société COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION SARL de sa fonction de commissaire.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009006232/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10850. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Bildinx Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 89.703.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Emile SCHLESSER
Notaire

Référence de publication: 2009006228/227/12.

(090003314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Leysser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 37.694.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009006223/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10710. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

RHÔNE II EURO Acquisitions 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 94.870.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech / Nancy Cooper.

Référence de publication: 2009006058/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09199. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

RHÔNE II EURO Acquisitions 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 94.870.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech / Nancy Cooper.

Référence de publication: 2009006057/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09200. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Holly Tree Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 118.578.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009006053/309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10239. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Chelthorne Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.687.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Chelthorne Holdings SA

Hépaneuze Stéphane

Administrateur

Référence de publication: 2009006062/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01188. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Keyness Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 66.633.

Le bilan rectificatif et l'annexe rectificative au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés initialement à Luxembourg, le 29 octobre 2007, sous la référence LSO-CV108674, N° L080163699.04, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEYNESS HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006059/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06311. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Eurovadi's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 60.193.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
LUXEMBOURG, le 29/12/2008.

P. COTTON.

Référence de publication: 2009006055/8579/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01540. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Timber Work & Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7430 Fischbach, 4, rue du Berger.
R.C.S. Luxembourg B 122.789.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009006061/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Bugs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 99.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009006063/206/12.

(090003159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

ING LPFE Italy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.045.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009006076/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10448. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Carbati, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3522 Dudelange, 38, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 133.444.

L'an deux mil huit, le vingt octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Madame Paula Cristina Da Conceição Quaresma, femme au foyer, née à Figueiro Dos Vinhos (P) le 1^{er} avril 1974, demeurant à L-3522 Dudelange, 38, rue Emile Mayrisch;

2. Monsieur José Carlos Batista Antunes, gérant de société, né à Figueiro Dos Vinhos (P) le 17 juillet 1975, demeurant à L-3522 Dudelange, 38, rue Emile Mayrisch; et

3. Monsieur Belmiro Ferreira Martins, gérant de société, né à Coimbra (P) le 7 avril 1962, demeurant à L-8963 Hivange, 3a, rue de Kahler.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale de la société à responsabilité limitée "CARBATI", ci-après la "Société", avec siège social à L-8369 Hivange, 3a, rue de Kahler, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2840 du 7 décembre 2007, aux fins de constater ce qui suit:

Monsieur José Carlos Batista Antunes, précité, exerçant le droit lui conféré en date du 21 janvier 2008 par décision prise sous seing privé, Monsieur Ferreira Martins Belmiro, précité cède et transporte avec effet au 20 octobre 2008, les 25 (vingt-cinq) parts que ce dernier détient dans la Société en faveur de Monsieur José Carlos Batista Antunes, préqualifié, qui accepte, au prix convenu entre parties et ce dont quittance, hors la comptabilité du notaire.

Sur ce Madame Paula Cristina Da Conceição Quaresma, précitée et Monsieur José Carlos Batista Antunes, précité agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée CARBATI, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la susdite cession, les 100 (cent) parts sociales sont réparties comme suit:

1. Madame Paula Cristina Da Conceição Quaresma	50 parts
2. Monsieur José Carlos Batista Antunes	50 parts

Les associés décident d'agréer à ces cessions de parts sociales.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Hivange à L -3522 Dudelange, 38, rue Emile Mayrisch et de modifier en conséquence l'article 2 paragraphe premier des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège est établi dans la commune de Dudelange."

Troisième résolution

Les associés décident de nommer en remplacement du gérant technique démissionnaire pour une durée indéterminée et révocable ad nutum, Monsieur Da Conceição Antunes Luis, maçon, né le 28 novembre 1963 à Figueiro-dos-Vinhos (Portugal), demeurant au 28, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-2440 Dudelange, en qualité de gérant technique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique

Intervention

Monsieur Da Conceição Antunes Luis, précité, agissant en sa qualité de gérant de la société, accepte la prédite cession de parts sociales au nom de la Société, conformément aux dispositions de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents cinquante euros (€ 850,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Da Conceição Quaresma, Batista Antunes, Ferreira Martins, Da Conceição Antunes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 octobre 2008. LAC/2008/42621. Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009005868/202/54.

(090003113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

The Economist Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.630.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of The Economist Group (Luxembourg) S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 54.630 and incorporated pursuant to a deed of Notary Gérard Lecuit, residing in Hespérange, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 March 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C, number 351 of 22 July 1996.

The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 9 November 2007, published in the Mémorial C, number 2939 of 18 December 2007.

The meeting was presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The shareholders were each present or duly represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list. That list and proxies, initialled "ne varietur" and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with them.

II.- As shown in the attendance list, all the 5,000 (five thousand) shares, with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders had been informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

1. Waiving of the right to notice;

2. Approval of the movement of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Guernsey by way of continuation;

3. Amendment of the articles of association of the Company and adoption of a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 2008 to be effective upon fulfilment of the condition precedent to the movement of the Company to Guernsey, i.e. the transfer of the central administration of the Company from Luxembourg to Guernsey and the registration of the Company with the Guernsey Register of Companies;

4. Approval of the resignation of Mr Doeke Van Der Molen as manager of the Company and the appointment of Mr. Anthony Lawrence Link and Mr. Nicholas Richard McCathie as new directors of the Company subject to the condition precedent to the movement of the Company to Guernsey being fulfilled; and

5. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company (the "Articles") as well as with a draft of amended version of the Articles and a draft memorandum of association; After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions were taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge that they are sufficiently informed of the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It was unanimously resolved to move the Company from Luxembourg to Guernsey by way of continuation, that the Company take Guernsey nationality, and that the Company closes its place of business in Luxembourg (the "Movement").

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Movement and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Movement. It was further reported that, following the Movement, the Company would take the form of a company limited by shares under Guernsey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Guernsey laws in order to proceed with the Movement were then described to the shareholders and the latter unanimously resolved that the Movement be subject to the condition precedent that the Company transfers its central administration (i.e. the place of effective management of the Company and the place where all the corporate books and documents of the Company are kept) from Luxembourg to Guernsey and be registered with the Guernsey Register of Companies (the "Condition Precedent").

It was unanimously resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Movement would only be effective on and from the date of fulfilment of the Condition Precedent. The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Guernsey so as to fully become a Guernsey company, governed only by the laws of Guernsey. It was further highlighted that (i) as soon as possible as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies the Company would be deregistered as a Luxembourg Company and (ii) as from the date of fulfilment of the Condition Precedent, the Company would no longer be governed by Luxembourg laws.

In addition, it was unanimously resolved that further to the completion of the Movement, the registered office of the Company will be located at 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey. GY1 1EW. For the avoidance of doubt, such a change in the place of the registered office of the Company shall not be effective unless and until the Condition Precedent is fulfilled.

Third resolution

Further to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company and to adopt a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 2008 (the "Amendments"). It was noted that further to the Amendments the Company shall be named "The Economist Group (Luxembourg) Limited". It was unanimously resolved further that the Amendments would however not be effective until and unless the Condition Precedent be fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments would then be effective on and from the date of fulfilment of the Condition Precedent. It was unanimously resolved that, following the Amendments, the articles of association of the Company and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

Fourth resolution

It was noted that further to his resignation letter dated 5 December 2008, Mr Doeke Van Der Molen, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and residential address at 8 Um Charly, L-1670 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg has presented his resignation from his position as manager of the Company to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled (the "Resignation"). It was unanimously resolved to approve the Resignation with effect on and from the Condition Precedent being fulfilled and to grant Mr Doeke Van Der Molen discharge for the performance of his duties as from the date of his appointment as manager of the Company until the date the Condition Precedent is fulfilled, unless any faults in the execution of his duty are identified on the basis of the financial statement corresponding to the current financial year.

It was unanimously resolved to appoint Mr. Anthony Lawrence Link, residing at Rock Ridge, Les Grandes Rocques, Castel, Guernsey, GY5 7SZ, with professional address at Carey Group, Elizabeth House, 1st & 2nd Floors, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, GY1 4LK Guernsey, born on 12 December 1962 of British nationality, Guernsey company director, and Mr. Nicholas Richard McCathie, residing at Le Val des Pres, Rue des Grande Rue, St Peter Port, GY7 9IL, Guernsey, with professional address at Carey Group, Elizabeth House, 1st & 2nd Floors, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, GY1 4LK Guernsey, born on 15 April 1955, of British nationality, Guernsey company director, as new directors of the Company, to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le cinq décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de The Economist Group (Luxembourg) S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 54.630 et constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, demeurant à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 mars 1996, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (Memorial C), numéro 351 en date du 22 juillet 1996.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2939 en date du 18 décembre 2007.

L'assemblée a été présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les associés étaient présents ou dûment représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, paraphées "ne varietur" et signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du transfert de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers Guernesey avec continuation de la personnalité juridique;
3. Modification des statuts de la Société et adoption d'un memorandum of association afin de rendre les documents statutaires conformes à "The Companies (Guernsey) Law, 2008" qui sera applicable dès que la condition suspensive relative au transfert de la Société à Guernesey sera remplie, c'est-à-dire dès le transfert de l'administration centrale de la Société de Luxembourg à Guernesey et l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey;
4. Approbation de la démission de M. Doeke Van Der Molen de sa fonction de gérant de la Société et nomination de M. Anthony Lawrence Link et M. Nicholas Richard McCathie comme nouveaux administrateurs de la Société, sous réserve que la condition suspensive du transfert de la Société à Guernesey soit réalisée; et
5. Divers.

IV.- Une copie des statuts en vigueur de la Société (les "Statuts"), ainsi qu'un projet de version modifiée des Statuts et du memorandum of association, ont été communiqués à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés présents, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation qui devait leur être envoyée antérieurement à cette assemblée; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée et acceptent de délibérer puis de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est unanimement décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il a été unanimement décidé de transférer la Société du Luxembourg vers Guernesey par voie de continuation de la personnalité juridique, que la Société adopte la nationalité de Guernesey et que la Société cesse toute activité à Luxembourg (le "Transfert"). Il est rapporté que la personnalité juridique de la Société survivra au Transfert et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeurera le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes suite au Transfert. Il est en outre rapporté que suite au Transfert, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey. Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois tant luxembourgeoise que de Guernesey, en vue d'opérer le Transfert, ont été exposées aux associés et ces derniers ont unanimement décidé que le Transfert sera soumis à la condition suspensive que la Société transfère son administration centrale (c'est-à-dire le lieu de direction effective de la Société et le lieu où les livres et documents sociaux de la Société sont conservés) de Luxembourg à Guernesey et soit immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey (la "Condition Suspensive").

Il a été unanimement décidé, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie, que le Transfert ne sera effectif qu'au jour de réalisation de la Condition Suspensive. La Société sera radiée au Luxembourg suivant son enregistrement à Guernesey de manière à devenir pleinement une société guernesiaise, régie par les seules lois de Guernesey. Il a été en outre souligné que (i) dès que possible à partir de la date de son enregistrement au registre des sociétés de Guernesey la société cessera d'être enregistrée comme une société de droit luxembourgeois et (ii) dès réalisation de la Condition Suspensive, la Société cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises.

De plus, il est unanimement décidé que suite à la réalisation du Transfert, le siège social de la Société sera situé à 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey. GY1 1EW. Afin d'éviter tout doute, le changement de siège social de la Société ne sera pas effectif tant que la Condition Suspensive ne sera pas remplie.

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les Statuts de la Société et d'adopter un memorandum of association afin de se conformer à "The Companies (Guernsey) Law, 2008" (les "Modifications"). Il est également noté que suite aux Modifications la dénomination de la Société sera "The Economist Group (Luxembourg) Limited". De plus, il a été unanimement décidé que les Modifications ne seront pas effectives tant que la Condition Suspensive ne sera pas réalisée. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications deviendront effectives à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est unanimement décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et le memorandum of association seront rédigés conformément à l'annexe ci-jointe.

Quatrième résolution

Il est rapporté que conformément à sa lettre de démission datée du 5 décembre 2008, M. Doeke Van Der Molen, ayant son adresse professionnelle sise au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et son adresse privée sise au 8 Um Charly, L-1670 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, a donné sa démission de ses fonctions de gérant de la Société avec effet à la date de réalisation de la Condition Suspensive (la "Démission"). Il est unanimement décidé d'approuver la Démission avec effet à la date de réalisation de la Condition Suspensive et d'accorder décharge à M. Doeke Van Der Molen pour l'exercice de son mandat à compter de la date de sa nomination comme gérant de la Société jusqu'à la date de réalisation de la Condition Suspensive, à moins que les états comptables annuels de l'exercice social en cours mettent en évidence des fautes de gestion.

Il est unanimement décidé de nommer M. Anthony Lawrence Link, résidant à Rock Ridge, Les Grandes Rocques, Castel, GY5 7SZ Guernesey, et ayant son adresse professionnelle sise à Carey Group, Elizabeth House, 1^{er} et 2^{ème} étage, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, GY1 4LK Guernesey, né le 12 décembre 1962, de nationalité britannique, directeur de société à Guernesey, et M. Nicholas Richard McCathie, résidant à Le Val des Pres, rue des Grande Rue, St Peter Port, GY7 9IL, Guernesey, et ayant son adresse professionnelle sise à Carey Group, Elizabeth House, 1^{er} et 2^{ème} étage, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, GY1 4LK Guernesey, né le 15 Avril 1955, de nationalité britannique, directeur de société à Guernesey, comme nouveaux administrateurs de la Société à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49931. Reçu douze euros (12,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009005883/211/216.

(090003554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Orthopédie Pro-Technik, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 124A, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 45.349.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009006196/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11476. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Tempo - Team Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 46.880.

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth of September.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RANDSTAD HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under Luxembourg law, with registered office in L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, registered with the Trade and Companies' Register under the number B 138.753,

duly represented by Maître Daniel BOONE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The presaid RANDSTAD HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. is the sole shareholder of VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue de la Gare, L-1616 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 46.880 (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company into TEMPO - TEAM LUXEMBOURG S.A.

Second resolution

The sole member resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name of the Company.

Consequently, the first paragraph of Article 1 of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

"There is hereby established, a public limited liability company (société anonyme) under the name of TEMPO - TEAM LUXEMBOURG S.A. "

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société RANDSTAD HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon la loi luxembourgeoise, avec siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.753,

dûment représentée par Maître Daniel BOONE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société susmentionnée RANDSTAD HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. est l'associée unique de la société VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue de la Gare, L-1616 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.880 (ci-après la "Société").

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en TEMPO - TEAM LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société devra désormais être lu comme suit:

«Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "TEMPO - TEAM LUXEMBOURG S.A.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Boone, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008. LAC/2008/39534. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008140464/212/74.

(080164926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Tempo - Team Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 46.880.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le six novembre,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Maître Daniel BOONE, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de président lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG» ou «VEDIOR LUXEMBOURG», ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 46.880, documentée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 2008, enregistré à Luxembourg A.C. le 30 septembre 2008, LAC/2008/39534,

et comme mandataire de l'actionnaire unique (à la date du 26 septembre 2008 et à la date de ce jour) détenant l'intégralité du capital social de la prédite société «VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG» ou «VEDIOR LUXEMBOURG», en vertu d'une procuration donnée le 25 septembre 2008, laquelle procuration, est restée annexée au susdit acte du 26 septembre 2008.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, déclare que dans ladite assemblée du 26 septembre 2008, le libellé de l'ancienne dénomination sociale de la Société a été erronément indiqué comme suit:

«VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A.»

alors qu'il aurait dû se lire comme suit:

«VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG» ou «VEDIOR LUXEMBOURG».

Le comparant déclare que toutes les autres dispositions et résolutions dudit acte du 26 septembre 2008 restent inchangées et prie le notaire instrumentaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boone, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2008. Relation: LAC / 2008 / 45012. — Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008140466/212/37.

(080164926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.900.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53672 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009006222/211/12.

(090003290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Sofingea, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.164.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 15 décembre 2008 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Alberto ALEOTTI, administrateur de sociétés, demeurant à I-50014 Fiesole, Via Giuseppe Mantellini, 2;
- Monsieur Philippe HOSS, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2014 Luxembourg, 2, Place Winston Churchill;

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, 17, rue des Sorbiers;
leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2009.

L'Assemblée reconduit également le mandat de Commissaire aux comptes de la société PKF ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

SOFINGEA, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009006186/546/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Greattower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 143.795.

STATUTS

L'an deux mille huit.

Le seize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société UNIVERSAL STAR LLC, ayant son siège social à 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.), ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentale de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de GREAT TOWER S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société UNIVERSAL STAR LLC, prédésignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Évaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euro.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach, est nommé gérant de la société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight.

On the sixteenth of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company UNIVERSAL STAR LLC, having its registered office in 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.),

here duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of July 31, 1929 governing holding companies.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of GREATTOWER S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully paid up.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. - Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares'. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - Général stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company UNIVERSAL STAR LLC, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowners took the following resolutions:

1.- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach,

is named manager of the company and he's vested with the broadest powers to commit the company.

2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2008. Relation GRE/2008/5181. Reçu soixante deux euros et cinquante cents 12.500 à 0,50%- 62,50€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 5 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009005139/231/189.

(090002411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**Peinture Geimer S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Peinture Geimer S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 62.718.

L'an deux mil huit, le seize décembre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PEINTURE GEIMER S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg, R.C.S. Luxembourg B 62.718, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 276 du 24 avril 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 174 du 25 janvier 2006.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Christian GEIMER, employé privé, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 22, rue Principale.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe HOELTGEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Esther METZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, dressée par les membres du bureau, laquelle après avoir été signée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations des actionnaires représentés, pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires détenant l'ensemble des 306 (trois cent six) actions d'une valeur nominale de EUR 124.- (cent vingt-quatre euros) chacune, représentatives du capital social de EUR 37.944.- (trente-sept mille neuf cent quarante-quatre euros), sont dûment présents ou représentés à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les actionnaires déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour et des statuts soumis à leur délibération.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Transformation de la forme juridique de la société anonyme en société à responsabilité limitée, modification de la dénomination de la société en PEINTURE GEIMER S.à r.l. et échange des 306 (trois cent six) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 124.- (cent vingt-quatre euros) chacune contre 306 (trois cent six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 124.- (cent vingt-quatre euros) chacune, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2) Adaptation subséquente des statuts de la société suite à la décision sub 1) et refonte totale des statuts.

3) Annulation des 306 (trois cent six) actions représentant le capital social de la société anonyme.

4) Nomination d'un gérant unique en remplacement des administrateurs actuels.

5) Décharge aux administrateurs.

6) Révocation du commissaire aux comptes avec décharge.

Sur ce l'assemblée, après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la forme juridique de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009 sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, l'activité demeurant inchangée, ainsi que son objet.

Toutes les opérations faites à partir de cette date par la société anonyme sont réputées réalisées pour la société à responsabilité limitée.

Le capital et les réserves demeurent intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

Les actionnaires reconnaissent expressément que la valeur nette de la société correspond au moins au montant du capital social.

L'assemblée décide également que la nouvelle dénomination de la société sera PEINTURE GEIMER S.à r.l..

En outre l'assemblée décide d'échanger les 306 (trois cent six) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 124.- (cent vingt-quatre euros) chacune contre 306 (trois cent six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 124.- (cent vingt-quatre euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme et arrête comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de "PEINTURE GEIMER S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de peinture et de décoration avec vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-sept mille neuf cent quarante-quatre euros (EUR 37.944.-), représenté par trois cent six (306) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Christian GEIMER, employé privé, né à Steinfort, le 5 mai 1964, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 22, rue Principale, cent quatre-vingt-six parts sociales,	186
2.- par Monsieur Fernand GEIMER, maître-peintre, né à Luxembourg, le 28 mars 1932, demeurant à L-2343 Luxembourg, 157, rue des Pommiers, cent vingt parts sociales,	<u>120</u>
Total: trois cent six parts sociales,	306

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales."

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à l'annulation des 306 (trois cent six) actions représentant le capital social de la société anonyme.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant unique Monsieur Christian GEIMER, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Cinquième résolution

La fonction des administrateurs de la société anonyme s'étant terminée avec la nomination du gérant unique, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour les opérations de gestion et d'administration accomplies par eux au nom et pour compte de la société jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de mettre fin avec effet immédiat à la fonction de la société AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A. de commissaire aux comptes de la Société.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclarations - Frais

1.- Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite aux résolutions qui précèdent est estimé approximativement à deux mille euros (EUR 2.000.-).

2.- Pour l'exécution de tous actes résultant des présentes, il est fait élection de domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, à la date mentionnée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christian GEIMER, Christophe HOELTGEN, Esther METZ, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50855. Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 décembre 2008.

Tom METZLER..

Référence de publication: 2009005113/222/139.

(090002065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

CVC Investments Vista S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 45.397,52.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.890.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the first day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. CVC Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.416 ("Investments");

2. Capital Investors Jersey Limited, having its registered office at 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under company number 91876 ("CIJL");

3. Mrs. Corinne Ingeborg Beatrice Koltes-Sulzer, residing at Erbstrasse 6, CH-8700 Kuesnacht (Switzerland), ("Mrs. Koltes");

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société en commandite par actions which the founders declare to organize among themselves.

The hereafter mentioned terms used in the articles of incorporation shall have the following meanings:

Chapter I.- Form, corporate name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, corporate name. There is hereby established among the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders a société en commandite par actions (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of "CVC Investments Vista S.C.A."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager. The Company may have offices and branches in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate objectives.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, shares

Art. 5. Corporate capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at EUR 45,397.52 divided into 4,539,752 shares as follows:

359,938 Class A Shares,

143,975 Class B Shares,

143,975 Class C Shares,

143,975 Class D Shares,

143,975 Class E Shares,

143,975 Class F Shares,

143,975 Class G Shares,

71,988 Class H Shares,

71,988 Class I Shares,

71,988 Class J Shares and

3,100,000 Unlimited Shareholder Shares, with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) per share, all of which are fully paid up.

Art. 6. Distribution rights of shares.

6.1 The audited unconsolidated profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

6.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten percent (10%) of the Company's issued capital.

6.3 To the extent that funds are available at the level of the Company (after deduction of related costs and expenses) for distribution and to the extent permitted by law and in accordance with the Articles, the Shareholders agree that the Company shall allocate the distributable profits in the following order if the decision has been taken to distribute dividends:

6.3.1 first and exclusively to the holders of the First Classes of Shares an amount up to zero point five per cent (0.5%) of the par value of the First Classes of Shares for the full accounting year payable pro rata temporis; then

6.3.2 provided that all the Limited Shareholders hold at least one (1) Share in the Last Class of Shares, any Statutory Distributable Profit shall be allocated to the holders of the Last Class of Shares. In the event that not all the Limited Shareholders hold at least one (1) in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, any Statutory Distributable Profit shall be allocated pro rata to the holders of all the Shares without regard to the Class they belong.

6.4 Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager.

Art. 7. Form of shares. The Shares are and shall remain in registered form.

The Company shall keep a share register at its registered office.

Art. 8. Repurchase of shares.

8.1 The Company may redeem its Shares in accordance with the Law and these Articles.

8.2 Furthermore, subject to compliance with Luxembourg law, the Manager shall be entitled, and the holders of the Last Class of Shares shall be entitled to request the Manager to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares or to the Manager as the case may be, specifying the number of relevant Last Class of Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date"). Each Last Class of Share repurchased in accordance with this Article 8.2 shall entitle its holder to a pro rata portion of the Repurchase Price. For the avoidance of doubt, the Manager's consent is required for the repurchase of the Last Class of Shares.

8.3 The repurchase of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the law and the Articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profit, or a new issue of shares or from sums created to available reserves such as the share premium reserve, if any, in compliance with articles 49-8 and 72-1 of the Law.

8.4 Immediately after the payment of the Repurchase Price, the Manager shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 9. Transfer of shares.

9.1 Restrictions on Transfer

9.1.1 Each Shareholder agrees that it will not sell, assign or transfer any of its Shares other than in accordance with this article 9 and with the consent of the Manager.

9.1.2 The consent of the Manager may not be unreasonably withheld if the transfer would be made to a Family Member or Affiliate(s) of the Shareholders (hereafter: an "Authorised Transferee").

9.1.3 Subject to clause 9.1.2, any Shareholder wishing to transfer all or part of its Shares in the Company shall apply to the Manager in writing for consent and shall provide such information in relation to the proposed transfer and the proposed transferee as may reasonably be required by the Manager.

9.2 Transfers to Affiliates

9.2.1 After having given written notice to the Manager, a sale and assignment or a transfer by a Shareholder (a "Transferor Shareholder") of its Shares to its Authorised Transferee shall be approved by the Manager, provided that:

(a) the Transferor Shareholder remains jointly and severally liable with the Authorised Transferee for any and all remaining obligations relating at such time to its position as a subscriber for or holder of Shares of the Transferor Shareholder; the Transferor Shareholder irrevocably and unconditionally guarantees to the Company, and the Manager, (as applicable) in a form satisfactory to the Manager, the due and timely performance by the Authorised Transferee of any and all obligations relating to its position as a subscriber for or holder of Shares of the Authorised Transferee (whether assumed from the Transferor Shareholder, or incurred by the Authorised Transferee), and shall indemnify and hold the Company and the Manager (as applicable) harmless in that respect, to the extent permitted by law;

(b) in the event the Authorised Transferee ceases to be an Affiliate of the Transferor Shareholder, the Authorised Transferee shall within 30 days of the date it ceased to be an Affiliate of the Transferor Shareholder sell, assign or transfer such Shares back to the Transferor Shareholder, on the same terms and conditions as set out in this article; and

(c) the Authorised Transferee assumes any and all remaining obligations at such time relating to its position as a subscriber for or holder of Shares of the Transferor Shareholder under a shareholders' agreement which may, from time to time, be adopted between the Company and the Shareholders of the Company.

Chapter III. Management - supervisory committee

Art. 10. Management.

10.1 The Company shall be managed by the Manager in its capacity as sole general partner ("associé-commandite") of the Company.

10.2 In case of removal of the Manager the Company shall be dissolved.

10.3 The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objectives. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Manager.

Art. 12. Liability of the manager and of the shareholders. The Manager shall be liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as shareholders in general meetings of the shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value and the issue premium (if any) paid for each Share they hold in the Company.

Art. 13. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

Art. 14. Dissolution-incapacity of the manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company shall not be dissolved.

In that event the Supervisory Committee shall designate one or more administrators, who need not be Shareholders, until such time as the general meeting of Shareholders shall convene.

Within fifteen days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of Shareholders in the way provided for by article 21 of these Articles.

The administrators' duties will consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders shall appoint one or more new managers.

Art. 15. Supervisory committee. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Committee composed of not less than three members, who need not be Shareholders.

For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Committee shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

Further, the Supervisory Committee shall advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

The members of the Supervisory Committee shall neither participate nor interfere with the management of the Company.

The members of the Supervisory Committee shall not receive any compensation in connection with their membership on the Supervisory Committee.

Art. 16. Election. The members of the Supervisory Committee will be elected by the Shareholders from a list of five (5) candidates to be proposed by the Unlimited Shareholder. The Shareholders will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Committee falling below three, the Manager shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Committee are temporarily prevented from attending meetings of the said Committee, the remaining members may appoint a person chosen from within the Shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

Art. 17. Meetings of the supervisory committee. The Supervisory Committee will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Committee, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Committee.

The Supervisory Committee will meet in Luxembourg upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Committee, but in his absence the Supervisory Committee will appoint another member of the Supervisory Committee as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Committee will be given by letter, by telegram or by telefaxed letter to all members at least 5 days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Committee by letter, by telegram or by telefaxed letter. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Committee.

Any member of the Supervisory Committee may act at any meeting of the Supervisory Committee by appointing by letter, by telegram or by telefaxed letter another member as his proxy.

The Supervisory Committee can deliberate or act validly only if a majority of its members are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Committee which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Any decision by a majority of the members that an urgency exists for purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

Chapter IV.- General meeting of the shareholders

Art. 18. Powers of the general meeting of the shareholders. Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. Without prejudice to the provisions of article 11 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the present Articles, it shall have the powers to decide or to ratify any acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager in compliance with article 111 of the Law.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Tuesday of May each year.

If such day is not a Business Day, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. The Manager or the Supervisory Committee may convene other general meetings of the Shareholders.

Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Art. 21. Notice. The Shareholders shall meet upon notice by the Manager (whether the meeting is at the Manager's or the Limited Shareholders' request), pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least 8 days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

The Shareholders shall receive all relevant information in relation to the matters stated in the agenda.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or by telefaxed letter such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five days prior to the date set for the meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares and the pledgor and pledgee of the pledged Shares may only appoint one representative to represent them at the general meeting.

Art. 23. Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be chaired by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting of the Shareholders.

Art. 24. Adjournment. The Manager may forthwith adjourn any general meeting of the Shareholders by four weeks. He must adjourn it if so required by Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of the Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of the Shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

Except as otherwise required by law or otherwise provided herein, resolutions of a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Manager.

When the resolution is likely to affect the rights of one class of Shares, the holders of the relevant class of Shares shall vote in separate class meetings.

Art. 26. Amendment of these articles. At any general meeting of the Shareholders convened or reconvened in accordance with the law to amend the Articles of the Company, including its corporate objectives clause, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions set forth by Law for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the Shares issued and outstanding. The meeting may only validly deliberate if the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, if applicable, the text of the amendments to the objective or to the form of the Company.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened by notices, in accordance with the Articles, and the Law. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Art. 27. Minutes. The chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer shall sign the minutes of the general meeting of the Shareholders.

The Manager shall sign copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise.

Chapter V.- Financial year

Art. 28. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December in every year.

Art. 29. Adoption of financial statements. As soon as reasonably feasible after the end of the financial year, the Manager shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements drawn in up in accordance with the Law in respect of the preceding financial year.

Those financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual general meeting of the Shareholders. The general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Chapter VI.- Dissolution, liquidation, indemnification

Art. 30. Dissolution, liquidation. Subject to the Manager's proposal, the Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by Law.

The Manager shall submit to the general meeting of the Shareholders the liquidation of the Company when all investments of the Company have been disposed of or liquidated.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be individuals or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed in accordance with article 6.3. to the holders of the Shares.

Chapter VIII.- Applicable law

Art. 31. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Chapter IX: Definitions

Art. 32. Definitions. In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

Affiliate(s): means when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries controls or is controlled by or is under common control with the specified person one or more Shareholders; for purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity of which he, she or it is the beneficial owner of 100% of the outstanding voting shares.

Articles: means the present articles of incorporation.

Available Profit: means for the purpose of calculating the Repurchase Price, the distributable profit which shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements drawn up by the Manager on the date preceding the Repurchase Date by no longer than one month.

Business Day: means any day other than a Saturday, Sunday or a day on which commercial banks located in Luxembourg and London are required or authorized to close.

Company: means CVC Investments Vista S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions.

Family Member means, with respect to any Shareholder, the spouse, children and grandchildren of such Shareholder.

First Class of Shares: means at a given moment, the class(es) of Shares still in issue, other than the Last Class of Shares.

Interim Financial Statements: means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the attached notes of the Company.

Last Class of Shares: means the last class of Limited Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment.

Law: means the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Limited Shareholders: means the Shareholders of the Company holding either Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares.

Manager: means CVC Investments SARL, the entity holding Unlimited Shareholder Share (or any assignee).

Property or Properties: means any real property acquired, directly or indirectly, by the Company.

Repurchase Price: means the sum of the Available Profit of the Company plus the aggregate par value of all the Last Class of Shares to be repurchased.

Shares: means Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares and Unlimited Shareholder Shares in the Company.

Shareholders: means any of the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares or Unlimited Shareholder Shares of the Company.

Statutory Distributable Profit means the distributable profits after deduction of the dividend provided for in article 6.3 of the Articles.

Supervisory Committee: means the board comprising at least three statutory auditors responsible for the supervision of the management of the Company.

Unlimited Share: the unlimited share subscribed by the Unlimited Shareholder.

Unlimited Shareholder: means CVC Investments SARL.

Subscription — payments

Subscribers (prenamed)	Number of shares in class:					
	A	B	C	D	E	F
CIJL	250,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000
Mrs. Koltes	109,938	43,975	43,975	43,975	43,975	43,975
Investments	3,100,000 Unlimited Shareholder Shares					
TOTAL	359,938	143,975	143,975	143,975	143,975	143,975
	3,100,000 Unlimited Shareholder Shares					

Subscribers (prenamed)	Number of shares in class:					Share capital (Euro)	%
	G	H	I	J			
CIJL	100,000	50,000	50,000	50,000	10,000.00	22.03%	
Mrs. Koltes	43,975	21,988	21,988	21,988	4,397.52	9.69%	
Investments	3,100,000 Unlimited Shareholder Shares				31,000.00	68.29%	
TOTAL	143,975	71,988	71,988	71,988	45,397.52		
	3,100,000 Unlimited Shareholder Shares						

All these Shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100 percent) so that the Company's subscribed and issued share capital of EUR 45,397.52 is now available to the Company. Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about (fees to be determined by the notary at incorporation) EUR considering the duty free contributions and those subject to capital duty payment

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2008.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an Extraordinary General Meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of the members of the Supervisory Board is fixed at 4.

The following are appointed members of the Supervisory Board:

1. Michael David Cook Smith, born on 16 January 1953 at Leeds (United Kingdom), residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
2. Alexander Donald Mackenzie, born on 4 March 1957 at Lasswade (United Kingdom), residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
3. Louis Rudolph Jules Ridder van Rappard, born on 27 September 1960 at Curaçao (Netherlands Antilles), residing professionally at 166, Chaussee de la Hulpe, 1170 Brussels, Belgium; and
4. Iain Michael Parham, born on 12 September 1957 at Brentwood (United Kingdom), residing professionally at 111, Strand, London WC2R 0AG, United Kingdom.

Their terms of office will expire after the annual meeting of Shareholders, which will approve the financial statements of the year 2013.

Second resolution

The address of the Company is fixed at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. The Manager is authorized to change the address of the Company side the municipality of the Company's corporate seat.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le 1^{er} août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Ont comparu:

- 1) CVC Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 139.416 ("Investments");
- 2) Capital Investors Jersey Limited, ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 91876 ("CIJL"); et
- 3) Madame Corinne Ingeborg Beatrice Koltes-Sulzer, demeurant au Erbstrasse 6, CH-8700 Kuesnacht (Suisse), ("Mrs. Koltes").

ici représentées par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et vont être soumises en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société en commandite par actions que les parties déclarent constituer entre elles:

Chapitre I^{er} .- Forme, raison sociale, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, raison sociale. Il est formé par les présentes entre l'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires une société en commandite par actions (la «Société») qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents Statuts.

La Société adopte la raison sociale «CVC Investments Vista S.C.A.»

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Gérant Commandité. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 45.397,52.- divisé en 4.539.752 actions comme suit:

- 359.938 Actions Ordinaires de Classe A;
- 143.975 Actions Ordinaires de Classe B;
- 143.975 Actions Ordinaires de Classe C;
- 143.975 Actions Ordinaires de Classe D;
- 143.975 Actions Ordinaires de Classe E;
- 143.975 Actions Ordinaires de Classe F;
- 143.975 Actions Ordinaires de Classe G;

- 71.988 Actions Ordinaires de Classe H;
 - 71.988 Actions Ordinaires de Classe I;
 - 71.988 Actions Ordinaires de Classe J; et
 - 3.100.000 Actions de Commandité,
- ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et toutes entièrement libérées.

Art. 6. Droits de distribution.

6.1 Les profits non — consolidés et audités d'un exercice social, après déduction des frais opérationnels, charges et dépréciations constitue le bénéfice net de la Société par rapport à cette période.

6.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice ainsi déterminé qui seront alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire au moment où la réserve légale sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

6.3 Dans la mesure où des fonds susceptibles d'être distribués sont à la disposition de la Société (après déduction faite des frais y relatifs), dans les limites tracées par la loi et conformément aux présents Statuts, les Actionnaires acceptent que la Société distribuera les profits distribuables comme suit s'il a été décidé de distribuer des dividendes:

6.3.1 premièrement et exclusivement aux détenteurs d'Actions de Première Classe un montant allant jusqu'à zéro cinq pour cent (0.5%) de la Valeur Nominale des Actions de Première Classe pour l'année comptable entière payable au prorata du temps écoulé; ensuite

6.3.2 à la condition que tous les Actionnaires Commanditaires détiennent au moins une (1) Action dans les Actions de Dernière Classe, tout Bénéfice Légalement Distribuable sera alloué aux détenteurs des Actions de Dernière Classe. Dans l'hypothèse où au moment d'une déclaration de dividende tous les Actionnaires Commanditaires ne détiendraient pas au moins une (1) Action dans les Actions de Dernière Classe, tout Profit Légalement Distribuable sera alloué au prorata des détenteurs de toutes les Actions, sans prendre en compte à quelle classe les Actions appartiennent.

6.4 Le Gérant Commandité pourra prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires conformément à la Loi.

Art. 7. Forme des actions. Les actions sont et resteront nominatives.

La Société maintiendra un registre d'actions à son siège social.

Art. 8. Rachat d'actions.

8.1 La Société peut racheter ses Actions en conformité avec la Loi et ses Statuts.

8.2 De plus, sous réserve des dispositions légales luxembourgeoise applicables, le Gérant Commandité pourra, et les détenteurs des Actions de Dernière Classe pourront demander au Gérant Commandité de racheter l'intégralité des Actions de Dernière Classe à tout moment en envoyant un avis aux détenteurs des Actions de Dernière Classe ou au Gérant Commandité, le cas échéant, en précisant le nombre d'Actions de Dernière Classe devant être rachetées et la date à laquelle le rachat devra avoir lieu (la «Date de Rachat»). Chaque Action de Dernière Classe rachetée en conformité avec cet article 8.2 donne droit à son détenteur à une portion proratisée du Prix de Rachat. Afin d'éviter toute confusion, le consentement du Gérant Commandité est requis pour le rachat des Actions de Dernière Classe.

8.3 Le rachat des Actions de Dernière Classe ne peut avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous du capital social souscrit additionné aux réserves ne pouvant être distribuées selon la loi ou les Statuts. Le rachat ne peut donc avoir lieu uniquement en utilisant les sommes provenant de profits, d'une émission de nouvelles actions ou des sommes créées sur des réserves disponibles tel que le compte de prime d'émission, s'il en existe un, en conformité avec les articles 49-8 et 72-1 de la Loi.

8.4 Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le Gérant Commandité prendra toutes les mesures nécessaires, notamment mais ne se limitant pas uniquement à convoquer une Assemblée Générale afin de réduire le capital social par l'annulation des Actions de Dernière Classe ayant été rachetées.

Art. 9. Transfert d'actions.

9.1 Restrictions au Transfert

9.1.1 Chaque Actionnaire consent de ne pas vendre, céder ou transférer aucune de ses Actions autrement que en conformité avec cet article 9 et, avec l'accord du Gérant Commandité.

9.1.2 Le consentement du Gérant Commandité ne peut pas être injustement retenu si le transfert doit être fait à des Membres de la Famille ou à un (des) Affilié(s) des Actionnaires (ci-après un «Cessionnaire Autorisé»).

9.1.3 Sous réserve de l'article 9.1.2, un Actionnaire désirant transférer tout ou partie de ses Actions doit demander son accord au Gérant Commandité par écrit et fournir les informations relatives à la cession projetée et au cessionnaire projeté telles que peut raisonnablement exiger le Gérant Commandité.

9.2 Transferts à des Affiliés

9.2.1 Après avoir informé par écrit le Gérant Commandité, une vente et une cession ou un transfert par un Actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») de ses Actions à son Cessionnaire Autorisé sera approuvé par le Gérant Commandité sous les conditions suivantes:

(a) l'Actionnaire Cédant reste conjointement et solidairement responsable avec le Cessionnaire Autorisé pour toutes obligations de l'Actionnaire Cédant en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions; l'Actionnaire Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement à la Société et le Gérant Commandité (si applicable), dans une forme satisfaisant le Gérant Commandité, l'exécution ponctuelle par le Cessionnaire Autorisé de toutes obligations restantes du Cessionnaire Autorisé en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions (peu importe que ces obligations aient été souscrites par l'Actionnaire Cédant ou encourues par le Cessionnaire Autorisé), et il tiendra quitte et indemne la Société et le Gérant Commandité (si applicable), sous réserve des dispositions légales applicables,

(b) au cas où le Cessionnaire Autorisé cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant; le Cessionnaire Autorisé revendra, recédera ou retransférera ces Actions à l'Actionnaire Cédant, endéans les trente jours qui suivent la date à laquelle il cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, aux mêmes conditions telles que définies dans cet article, et

(c) le Cessionnaire Autorisé assume toutes les obligations de l'Actionnaire Cédant restantes à ce moment en relation avec sa position de souscripteur pour et porteur d'Actions, obligations qui pourront être prévues par une convention d'actionnaires qui pourra, de temps en temps, être adoptée entre la Société et les Actionnaires de la Société.

Chapitre III.- Gestion et conseil de surveillance

Art. 10. Gestion.

10.1 La Société sera gérée par le Gérant Commandité, en sa qualité d'unique associé commandité de la Société.

10.2 La Société sera dissoute pour cause de renvoi du Gérant Commandité.

10.3 Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas à la gestion de la Société et ne pourront pas y intervenir.

Art. 11. Pouvoirs du gérant commandité. Le Gérant Commandité a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Gérant Commandité.

Art. 12. Responsabilité du gérant commandité et des actionnaires. Le Gérant Commandité est solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales ou d'une autre façon et ils sont tenus à l'égard de la Société uniquement à hauteur de la valeur nominale et de la prime d'émission (s'il en existe une) payées pour chaque Action qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 13. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique du Gérant Commandité, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant Commandité.

Art. 14. Dissolution - incapacité du gérant commandité. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant Commandité ou si pour toute autre raison le Gérant Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, Actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires.

Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des Actionnaires dans un délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par l'article 21 des présents Statuts.

Les devoirs des administrateurs consisteront à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires se réunisse et nomme un ou plusieurs nouveaux Gérant(s) Commandité(s).

Art. 15. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, Actionnaires ou non.

Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tel que défini à l'article 62 de la Loi.

En outre, le Conseil de Surveillance conseillera le Gérant Commandité sur les affaires que le Gérant Commandité lui soumettra.

Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance ne seront pas rémunérés pour leurs fonctions dans le Conseil de Surveillance.

Art. 16. Election. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les Actionnaires sur une liste de cinq (5) candidats présentée par le Gérant Commandité. Les Actionnaires détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les Actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance tomberait en-dessous de trois, le Gérant Commandité convoquera immédiatement une assemblée des Actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les Actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

Art. 17. Réunions du conseil de surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira à Luxembourg sur la convocation du président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

Un Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera adressé par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée à tous les membres au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité des membres stipulant qu'il existe une situation d'urgence, sera définitive et souveraine à cet égard.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des Actionnaires, régulièrement constituée, représente l'ensemble des Actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 et de tous les autres pouvoirs réservés au Gérant Commandité d'après les présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'une décision ne pourra être valablement adoptée par l'assemblée générale sans l'accord du Gérant Commandité en conformité avec l'Article 111 de la Loi.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier mardi de mai de chaque année.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Gérant Commandité ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires.

De telles assemblées doivent être convoquées si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. Les Actionnaires sont convoqués par une convocation du Gérant Commandité (à la fois lorsque l'assemblée a été convoquée sur demande du Gérant Commandité ou des Actionnaires Commanditaires) indiquant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyée au moins 8 jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée dans le Registre.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire devra également, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

Les Actionnaires recevront toutes les informations en relation avec les affaires décrites dans l'ordre du jour.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - représentation. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un mandataire, lequel peut ne pas être Actionnaire.

Toute société ou autre personne juridique qui est Actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte pour agir comme son représentant lors d'une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoir que le Gérant Commandité pourrait exiger.

Le Gérant Commandité peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'Actions, les donateurs de gages et les bénéficiaires de gages d'Actions peuvent seulement désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Art. 23. Déroulement. L'assemblée générale des Actionnaires est présidée par le Gérant Commandité ou par toute personne désignée par le Gérant Commandité.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élit un scrutateur parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Ensemble, ces personnes forment le conseil de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 24. Ajournement. Le Gérant Commandité peut sur-le-champ reporter toute assemblée générale des Actionnaires de quatre semaines. Il est tenu de la reporter si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société le requièrent.

Toute résolution adoptée préalablement à cet ajournement est automatiquement annulée.

L'assemblée générale des Actionnaires reportée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et procurations déposées en bonne et due forme pour la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste des présences, indiquant les noms des Actionnaires et le nombre d'Actions pour lesquelles le vote est émis, est signée par chacun des Actionnaires ou par leur mandataire préalablement au commencement de la tenue de l'assemblée.

L'assemblée générale des Actionnaires ne peut délibérer et voter que sur les points compris dans l'ordre du jour.

Chaque part donne droit à une voix.

Le vote est effectué par levée des mains ou par appel tournant, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires décide par une majorité simple d'adopter une autre méthode de scrutin.

Sauf disposition contraire prévue par la loi ou par les présents Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votant, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord du Gérant Commandité.

Lorsqu'une résolution est susceptible d'affecter les droits d'une catégorie d'Actions, les détenteurs de la catégorie d'Actions concernée émettront leur voix dans une assemblée distincte.

Art. 26. Modification des présents statuts. Pour toute assemblée générale des Actionnaires convoquée ou reconvoquée en conformité avec la loi afin de modifier les Statuts de la Société, y compris la clause relative à l'objet social, ou afin de délibérer sur des questions pour lesquelles la Loi renvoie aux conditions énumérées par la Loi pour la modification des Statuts, au moins la moitié des Actions émises devront être présentes. L'assemblée ne peut valablement délibérer que si l'ordre du jour indique les modifications statutaires prévues et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée au moyen de convocations écrites, conformément aux Statuts et à la Loi. Chaque convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée peut valablement délibérer, indépendamment de la part du capital social représentée.

Les résolutions doivent être adoptées, dans les deux assemblées, par au moins deux tiers des voix des Actionnaires présents ou représentés, étant entendu qu'aucune résolution ne peut être valablement adoptée si elle n'est pas approuvée par le Gérant Commandité.

Art. 27. Résolutions. Le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur signent les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Gérant Commandité signe les copies et extraits des résolutions devant être produites dans une procédure judiciaire ou de toute autre manière.

Chapitre V.- Exercice social

Art. 28. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 29. Adoption des comptes annuels. A la fin de l'exercice social et aussitôt que cela peut raisonnablement se faire, le Gérant Commandité remet aux Actionnaires une copie des comptes annuels relatifs à l'année sociale précédente et revus par le réviseur et établis conformément aux dispositions de la Loi.

Ces comptes annuels sont soumis pour adoption à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires examine et, le cas échéant, adopte les comptes annuels.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation, dédommagement

Art. 30. Dissolution, liquidation. Sous réserve d'une proposition par le Gérant Commandité, la Société peut être dissoute par une décision des Actionnaires votée sous les mêmes conditions de présence et de majorité que pour la modification des présents Statuts à moins que la Loi n'en dispose autrement.

Le Gérant Commandité doit soumettre la liquidation de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque tous les investissements de la Société ont été cédés ou liquidés.

Au cas où la Société est dissoute, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des individus ou des entités juridiques) nommées par les Actionnaires qui détermineront leurs attributions et leur rémunération.

Suite au paiement de toutes les dettes de et de tous les droits contre la Société ainsi que des dépenses de la liquidation, les avoirs nets seront distribués en application de l'article 6.3. aux détenteurs des Actions.

Chapitre VIII.- Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Chapitre IX.- Définitions

Art. 32. Définitions. Dans les présents Statuts, les termes qui suivent ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

Actions: désigne les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe E, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G, les Actions Ordinaires de Classe H, les Actions Ordinaires de Classe I, les Actions Ordinaires de Classe J et les Actions de Commandité dans la Société.

Actions de Première Classe: désigne à un moment déterminé, les classe(s) d'Actions toujours émises, autres que les Actions de Dernière Classe.

Actions de Dernière Classe: désigne la dernière classe d'Actions d'Actionnaire Commanditaire toujours émises à un moment donné, selon l'ordre alphabétique.

Action de Commandité: désigne les actions entraînant la responsabilité illimitée du souscripteur, souscrites par l'Actionnaire Commandité.

Affiliés: désigne, lorsque utilisé en rapport avec une personne déterminée, toute personne qui directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires contrôle ou est contrôlée par ou fait l'objet d'un contrôle commun avec la personne déterminée ou plusieurs Actionnaires; pour les besoins de cette définition, une personne est réputée contrôler une entité dont il ou elle est le bénéficiaire économique de 100% des actions émises avec droit de vote.

Actionnaires: désigne tout détenteur d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B, d'Actions Ordinaires de Classe C, d'Actions Ordinaires de Classe D, d'Actions Ordinaires de Classe E, d'Actions Ordinaires de Classe F, d'Actions Ordinaires de Classe G, d'Actions Ordinaires de Classe H, d'Actions Ordinaires de Classe I, d'Actions Ordinaires de Classe J et des Actions de Commandité dans la Société.

Actionnaire Commandité: désigne CVC Investments SARL.

Actionnaires Commanditaire: désigne les Actionnaires de la Société détenant soit des Actions Ordinaires de Classe A, soit des Actions Ordinaires de Classe B, soit des Actions Ordinaires de Classe C, soit des Actions Ordinaires de Classe D, soit des Actions Ordinaires de Classe E, soit des Actions Ordinaires de Classe F, soit des Actions Ordinaires de Classe G, soit des Actions Ordinaires de Classe H, soit des Actions Ordinaires de Classe I, soit des Actions Ordinaires de Classe J.

Comptes Intérimaires: désigne les comptes intérimaires, le compte de profit et de pertes ainsi que les annexes jointes de la Société.

Comité de Surveillance: désigne le conseil comprenant au moins trois commissaires responsables de la surveillance de la gestion de la Société.

Gérant Commandité: désigne CVC Investment SARL, l'entité détenant les Actions de Commandité (ou tout cessionnaire).

Jour Ouvrable: désigne tout jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour auquel les banques situées au Luxembourg ou à Londres ont le droit ou l'obligation de fermer.

Loi: désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Membre de la Famille: signifie, en relation avec un Actionnaire, l'époux/l'épouse, les enfants et les petits-enfants d'un tel Actionnaire.

Prix de Rachat: désigne la somme du Profit Disponible de la Société additionné à la valeur globale de toutes les Actions de Dernière Classe devant être rachetées.

Profit Disponible: désigne pour les besoins du calcul du Prix de Rachat, les profits distribuables qui seront déterminés sur base des Comptes Intérimaires établis par le Gérant Commandité datés de moins d'un mois avant la Date de Rachat.

Profit Légalement Distribuable: désigne les profits distribuables après déduction du dividende prévu à l'article 6.3 des Statuts.

Propriété ou Propriétés: désigne toute propriété immobilière acquise, directement ou indirectement, par la Société.

Société: désigne CVC Investments Vista S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Statuts: désigne les présents statuts.

Souscription - libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteur (Prénommé)	Nombre D'Actions par Classe:					
	A	B	C	D	E	F
CIJL	250,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000
Mrs. Koltes	109,938	43,975	43,975	43,975	43,975	43,975
Investments	3.100.000 Actions de commandité					
TOTAL	359,938	143,975	143,975	143,975	143,975	143,975

3.100.000 Actions de commandité

Souscripteur (Prénommé)	Nombre D'Actions par Classe:					Capital social (Euro)	%
	G	H	I	J			
CIJL	100,000	50,000	50,000	50,000	10,000.00	22.03%	
Mrs. Koltes	43,975	21,988	21,988	21,988	4,397.52	9.69%	
Investments	3.100.000 Actions de commandité					31,000.00	68.29%
TOTAL	143,975	71,988	71,988	71,988	45,397.52		

3.100.000 Actions de commandité

Toutes ces Actions ont été libérées à hauteur de 100% (100 pourcents) de sorte que le capital social émis et souscrit de la Société de EUR 45.397,52 est maintenant à la libre disposition de la Société. La preuve de l'existence de cet apport a été rapportée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ (charges à déterminer par le notaire au moment de la constitution) Euro, vu les apports exempts d'impôts ainsi que ceux soumis au droit d'apport.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié le respect des conditions énumérées à l'article 26 de la loi relative aux sociétés commerciales et il déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Disposition provisoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à 4.

Sont nommés membres du Conseil de Surveillance:

1. Michael David Cook Smith, né le 16 janvier 1953 à Leeds (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2. Alexander Donald Mackenzie, né le 4 mars 1957 à Lasswade (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

3. Louis Rudolph Jules Ridder van Rappard, né le 27 septembre 1960 à Curaçao (Antilles néerlandaises), demeurant professionnellement au 166, Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles, Belgique; et

4. Iain Michael Parham, né le 12 September 1957 à Brentwood (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 111, Strand, London WC2R 0AG, Royaume-Uni.

Leur mandat expire lors de l'assemblée générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2013.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Le Gérant Commandité est autorisé à déplacer le siège de la Société à l'intérieur de la commune dans laquelle la Société a son siège social.

Langue prédominante

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui -ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 8 août 2008. LAC/2008/33255. — Reçu deux cent vingt-six euros quatre-vingt-dix-neuf cents Eur 0,5% = 226,99.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008106841/5770/806.

(080123627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Futureoil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.849.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "QUILLIS CORP.", avec siège social à East 54th Street PO Box 0832 0886 WTC, Mossfon Buiding 2nd floor, Panama,

ici représentée par la "Société Européenne de Banque", ayant son siège social à Luxembourg, 19/21 bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n°13.859, elle-même représentée par M. Francesco MOGLIA et M. Sébastien FELICI, tous deux employés privés, Luxembourg, 19/21 bld du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2008, laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclarent vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FUTUREOIL S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (Trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (Cent Euros) chacune.

Le capital autorisé est fixé à EUR 310.000 (trois cent dix mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (Cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration respectivement l'administrateur-unique est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 novembre 2013, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs,

ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ème} mercredi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^{ème} mercredi du mois de juin 2009 à 16.00 heures.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir QUILLIS CORP., précitée, déclare souscrire à toutes les 310 (trois cent) actions représentant l'intégralité du capital social.

Les actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (Trente et un mille euros) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.800.-.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés à la fonction d'administrateur,
 - Madame Emanuela CORVASCE, née le 31 octobre 1975 à Bartella (BA) Italie, employée, L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, Président du Conseil d'Administration,
 - Madame Elisiana PEDONE, née le 30 avril 1982 à Trani (Italie), employée, L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, Administrateur,
 - Monsieur Sébastien SCHAACK, né le 22 juillet 1978 à Thionville (France), employé, L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, Administrateur
3. Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.
4. La société "ComCo S.A.", avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la Section B et le n°112.813, a été appelée aux fonctions de commissaire.
5. Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.
6. Le siège social est fixé à Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, S. FELICI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 1^{er} décembre 2008, LAC/2008/48192: Reçu cent cinquante-cinq Euros (EUR 155.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009005861/208/237.

(090003477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Zaragoza Retail S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.315.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005269/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05699. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.